

M. ST-PÈRE: Il représente les syndicats catholiques et nationaux.

*M. McMillan:*

Q. Quel pourcentage des classes ouvrières représentez-vous dans Québec?—

R. Voulez-vous parler des ouvriers syndiqués?

Q. Je veux parler des ouvriers syndiqués.

M. ST-PÈRE: Il parle au nom des syndicats catholiques et nationaux, mais n'est pas au courant des conditions en dehors de cette organisation.

Le TÉMOIN: Les ouvriers syndiqués de Québec sont au nombre de 75,000.

*M. Woodsworth:*

Q. Quel est le nombre de votre effectif dans la ville de Montréal?—R. Les syndicats catholiques à Montréal se composent d'employés de magasins, de commis, et des différentes classes d'ouvriers syndiqués; d'ouvriers dans les manufactures de chaussures, de débardeurs, d'ouvriers aux ateliers des tramways et d'employés préposés aux tramways. Il y a cinq mille travailleurs à Montréal qui font partie de nos syndicats.

Q. Un quart seulement de ces cinq mille formerait une bien faible partie du nombre total des travailleurs dans la ville de Montréal. Vous n'avez pas répondu à mon autre question. La plupart des ouvriers que vous représentez sont des ouvriers expérimentés et le chômage est probablement plus considérable parmi les ouvriers d'occasion et les employés non syndiqués, n'est-ce pas?—R. Sans doute, le nombre des ouvriers d'occasion est plus considérable. Dans Québec, des ouvriers non expérimentés font partie de nos syndicats.

Q. Dans la ville de Québec?—R. Oui, et il en est de même à Montréal et ailleurs.

Q. Est-ce que les syndicats catholiques possèdent une assurance contre la maladie au sein même de leur organisation?—R. Je puis dire que nous avons une caisse spéciale en cas de maladie et pour couvrir tous les risques du travail.

*Le président:*

Q. Est-ce que ces fonds se composent de contributions provenant des patrons et des ouvriers?—R. Les contributions à la caisse de maladie proviennent des ouvriers seulement.

*M. Woodsworth:*

Q. Cette caisse ne serait pas suffisante comme assurance? C'est purement une œuvre charitable et cela ne constitue pas un plan d'assurance utile?—R. C'est une question de philanthropie.

*M. Heaps:*

Q. Pourriez-vous nous renseigner touchant les salaires payés aux ouvriers expérimentés dans les industries que vous représentez?—R. J'ai ici une liste de quelques-uns des métiers. Les aides, 40 sous l'heure pour une journée de neuf heures; peintres, 47 sous l'heure pour une journée de neuf heures; menuisiers, 55 sous l'heure pour une journée de neuf heures; plâtriers, 85 sous l'heure pour une journée de neuf heures; briquetiers, 90 sous l'heure pour une journée de neuf heures; plombiers, 55 sous l'heure pour une journée de neuf heures.

Q. Dans l'industrie de la chaussure?—R. Les hommes dans l'industrie de la chaussure travaillent tous à la pièce.

Q. Quelle est la moyenne quotidienne des salaires?—R. Dans plusieurs des manufactures où les syndicats sont représentés, les hommes travaillant à la pièce font une moyenne de \$1,000 à \$1,200 par année. Les ouvriers non syndiqués, travaillant à la pièce reçoivent de \$12 à \$20 par semaine.

Q. Combien d'heures par jour, ou de jours par semaine travaillent-ils?—R. En été, ils travaillent dix heures par jour.

[M. Pierre Beaulé.]